

31455

POUR SURVIVRE

Mars 1945

Radio-Ouest-Française

abbé Paul-Émile Gosselin

Le Comité Permanent de la Survivance française en Amérique,
Université Laval — Québec
Canada.

MANIOC.org

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

MANIOC.org

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

51455^c
51455^c

Radio-Ouest-Française

abbé Paul-Émile Gosselin



Le Comité Permanent de la Survivance française en Amérique,
Université Laval — Québec,
Canada.

MANIOC.org

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

Nihil obstat:

Charles-Omer GARANT, L.Ph., D.Th., L.É.S.

Censeur délégué.

Québec, 7 mars 1945.

Imprimatur:

Cyrille GAGNON, P.A., V.G.,

Séminaire de Québec, 7 mars 1945.

INTRODUCTION

Cette brochure est un appel en faveur des cent cinquante mille Canadiens français de l'Ouest menacés dans l'intimité même de leurs foyers par la radio anglo-protestante.

Les possibilités de construction et de fonctionnement de stations radiophoniques françaises dans les Prairies ont été étudiées pendant plusieurs années sous tous leurs aspects. Techniciens et hommes d'affaires croient le projet réalisable. Nos compatriotes de l'Ouest ont souscrit la moitié du montant requis pour l'érection et la mise en opération des quatre postes projetés, soit cent cinquante mille dollars. Ils demandent à Québec le même montant. Le geste de solidarité française qu'ils nous pressent de poser n'a rien de particulièrement onéreux.

Nous devons remercier les Associations nationales de l'Ouest et, de façon plus spéciale, Mgr Maurice Baudoux, P.D., curé de Prud'homme en Saskatchewan, qui nous ont fourni la majeure partie de la documentation utilisée dans ce travail. Puissent Québec et tous les groupes français du Canada et des États-Unis répondre généreusement à l'appel qui leur est adressé et faire chanter bientôt dans les vents de l'Ouest le message de leur solidarité française.

PAUL-ÉMILE GOSSELIN, *prêtre*.

Québec, 4 mars 1945.

ARCHEVÊCHÉ DE SAINT-BONIFACE

Manitoba.

Saint-Boniface, le 9 février 1945.

Monsieur l'abbé Paul-É. Gosselin,
Secrétaire général,
Le Comité de la Survivance Française,
Université Laval, Québec.

Cher monsieur l'abbé,

Nous, en une réunion conjointe de l'Épiscopat canadien-français de l'Ouest, désirons par les présentes recommander et appuyer le Comité de la Survivance Française en Amérique dans sa campagne de souscription en faveur de Radio-Ouest-Française.

Nos paroisses françaises et notre peuple français ont un besoin urgent d'entendre la voix catholique et française de la radio s'ils veulent conserver vivaces la foi, la langue et nos traditions toutes imprégnées de christianisme. L'ambiance matérialiste du milieu influe sur les nôtres pour anémier la foi catholique. L'infiltration habituelle de l'anglais par la radio des postes publics dans les trois Provinces de l'Ouest intensifie chez les nôtres l'anglicisation, et nous sommes convaincus que si nous ne pouvons établir avant bien longtemps des postes de radio française, nous perdrons à la foi et à la langue une proportion grandissante des nôtres.

C'est pourquoi Nous faisons appel à tous nos concitoyens du Québec et des Provinces voisines en faveur de l'œuvre si nécessaire pour nous de la radio française. Nous croyons, d'ailleurs, que tous les Canadiens français sont solidaires et que notre fidélité à la foi et à la langue dans les provinces de l'Ouest fortifiera nos Frères de l'Est et les appuyera dans leurs justes réclamations.

D'avance Nous voulons remercier de tout cœur ceux qui voudront nous aider et Nous prions Dieu de les bénir et de les récompenser pour leur générosité.

Veillez croire, cher monsieur l'abbé, à notre vive reconnaissance pour tous les témoignages d'intérêt que vous-même et le Comité de la Survivance avez voulu nous manifester.

† GEORGES CABANA,
archevêque-coadjuteur,
Saint-Boniface,

† MARTIN LAJEUNESSE, O.M.I.,
Vicaire apostolique du
Keewatin.

† MARIE-JOSEPH LEMIEUX, O.P.,
Évêque de Gravelbourg,

† RÉGINALD DUPRAT, O.P.,
Évêque de Prince-Albert,

HENRI ROUTHIER, O.M.I.,
Pro-Vicaire-Apostolique
de Grouard.

RADIO-OUEST-FRANÇAISE

**Société de radiodiffusion canadienne-
française des Prairies**

Siège social: Vonda, Saskatchewan.

Radio-Ouest-Française est une société constituée par les Canadiens français des provinces des Prairies pour l'établissement de postes radiophoniques dans ces trois provinces.

Radio-Ouest-Française a déjà recueilli, parmi la population canadienne-française de l'Ouest, la magnifique somme de cent vingt-cinq mille piastres.

Radio-Ouest-Française fait actuellement appel, par l'entremise du Comité Permanent de la Survivance française, aux groupements français de la province de Québec, des autres provinces et des États-Unis pour que soit complétée la somme nécessaire à la réalisation de l'entreprise.

Radio-Ouest-Française exprime d'avance sa vive reconnaissance au Comité Permanent et le prie d'agréer l'hommage de sa haute admiration.

Fait à Saint-Boniface (Manitoba),
ce 9 février 1945.

Le président: Dr L.-O. BEAUCHEMIN,
de l'Alberta.

Le vice-président: ABBÉ ANTOINE
D'ESCHAMBAULT, du Manitoba.

Le secrétaire: ANTONIO DE MARGERIE,
de la Saskatchewan.

Le mandataire de l'Exécutif:
MGR MAURICE BAUDOUX, P.D.

COMITÉ CENTRAL D'ORGANISATION

Liste des membres:

Présidents conjoints:

L'Honorable Cyrille-F. Delâge, Québec,
Président d'honneur du Comité de la
Survivance Française.

Monsieur Raymond Denis, Montréal, Or-
ganisateur général de LA SAUVEGARDE.

Secrétaires conjoints:

M. l'abbé Paul-Émile Gosselin, Québec,
Secrétaire général du Comité de la Sur-
vivance Française.

Me Roger Duhamel, Montréal, Président
général de la Société Saint-Jean-Baptiste
de Montréal, Vice-Président du Comité
de la Survivance Française.

Trésorier:

M. le Notaire Henri Boisvert, Québec,
Directeur de la Société Saint-Jean-
Baptiste de Québec, Trésorier du Comité
de la Survivance Française.

Directeurs:

Monsieur Adrien Pouliot, Québec, Doyen
de la Faculté des Sciences de l'Université
Laval, Président du Comité de la Sur-
vivance Française.

Monsieur François-G.-J. Comeau, N.E.,
Président de la Société Nationale l'As-
sompion, Vice-Président d'honneur du
Comité de la Survivance Française.

- M. le Docteur L. O. Beauchemin, Alberta,
Président général de l'Association Cana-
dienne-Française de l'Alberta, Vice-
Président du Comité de la Survivance
Française.
- M. Victor Doré, Québec, Surintendant du
Département de l'Instruction publique
de la province de Québec.
- R. Père Arthur Joyal, O.M.I., Ottawa,
Directeur de l'Association Canadienne-
Française d'Éducation d'Ontario.
- M. l'abbé Adrien Verrette, E.U., Curé de
la paroisse Saint-Mathieu, Plymouth,
N.H. (E.U.)
- M. l'abbé Albert Tessier, Trois-Rivières,
Visiteur des Écoles Ménagères Régio-
nales de la province de Québec, Sémi-
naire Saint-Joseph, Trois-Rivières, P. Q.
- R. Frère Antoine Bernard, C.S.V., Mont-
réal, Professeur d'Histoire de l'Acadie à
l'Université de Montréal.
- M. le Docteur Roméo Blanchet, Québec,
Professeur à la Faculté de Médecine de
l'Université Laval.

LE FAIT FRANÇAIS DANS L'OUEST CANADIEN

Les droits acquis

L'histoire de l'Ouest canadien, c'est-à-dire des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, a été, pendant un siècle, exclusivement française. Dès 1660, en effet, alors que Dollard des Ormeaux succombait sous les coups des Iroquois, deux hardis explorateurs français, Radisson et Des Groseilliers, poussaient une pointe vers les plaines de l'Ouest. Avec eux, la France ne fit que passer.

Mil sept cent trente-huit marque véritablement la naissance de l'Ouest canadien à la civilisation. Cette année-là, en effet, l'immortel La Vérendrye jalonne la première étape de sa randonnée vers les Rocheuses par l'érection d'un poste de traite au Fort Rouge, sur l'emplacement même de la future capitale du Manitoba, Winnipeg. Pendant dix ans, le découvreur poursuivra sa marche obstinée vers la mer de l'Ouest, malgré les intrigues des traiteurs et l'incurie de la Cour de France. Le 13 janvier 1743, ses fils découvrent les Montagnes Rocheuses. Six ans plus tard, ils érigent, au centre même de la province actuelle de la Saskatchewan, le fort Poskoyac, à quelque quarante milles à l'est de Prince-Albert. En 1751, Boucher de Niverville, le digne successeur des La Véren-

drye, complète leur œuvre de pénétration française par l'érection du fort Jonquière, à l'endroit où se trouve aujourd'hui Calgary.

La fin du régime français est proche. Lorsque Montréal aura capitulé, le drapeau fleurdelisé flottera encore pendant quelques semaines sur les postes avancés de la Nouvelle-France dans l'Ouest. Puis ce sera la domination anglaise et, avec elle, le règne des grandes compagnies de fourrures : la Compagnie de la Baie d'Hudson et celle du Nord-Ouest. Pendant un demi-siècle, ces puissantes sociétés commerciales interdisent jalousement l'entrée des plaines centrales à toute autre personne que leurs employés.

Au début du siècle dernier, les intérêts de la Compagnie de la Baie d'Hudson passent entre les mains d'un grand seigneur écossais, Lord Selkirk, plus philanthrope que financier. Celui-ci établit à la Rivière-Rouge une colonie de ses compatriotes et ouvre l'Ouest à la colonisation. À son appel, l'Église catholique commence sa mission civilisatrice au Manitoba dans la personne des abbés Provencher et Dumoulin.

L'Ouest se développe lentement jusqu'à la Confédération canadienne. En 1870, après des pourparlers assez longs avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, le nouvel État s'annexe la colonie de la Rivière-Rouge. Pendant les négociations, les Métis de l'Ouest, français et anglais, abandonnés à leur sort, se donnent un chef dans la personne de Louis Riel. En 1869-1870, celui-ci sauve le pays du chaos, et, en 1871, de l'invasion fénienne.

Ottawa reconnaît le caractère bi-ethnique du pays. La constitution de 1870, au Manitoba, place sur un pied d'égalité la race française et la race anglaise, la religion catholique et les sectes protestantes. Mais la persécution commence dès 1879 par la suppression du français comme langue officielle au Manitoba. Onze ans plus tard, le ministère Greenway bannit de l'école l'enseignement de la langue française et de la religion.

Le drame se renouvelle dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta. En 1875, ces provinces constituent ce qu'on appelle les territoires du Nord-Ouest. Là, comme au Manitoba, en 1870, les deux races, anglaise et française, se voient octroyer des droits égaux en matière de langue et de religion. Mais à mesure que s'accroît la population anglaise, le gouvernement provincial restreint les privilèges de la minorité française et, lorsque le parlement central érigeria, en 1905, ces Territoires en deux provinces distinctes, il n'accordera aux descendants des explorateurs et des découvreurs du pays que des bribes de liberté sur le terrain scolaire.

Depuis lors, ceux-ci sont à la merci des pouvoirs publics. Ils ont pour eux le droit du premier occupant, des textes constitutionnels, la justice et le bon sens. Ils ont contre eux de n'être qu'une minorité en face d'une majorité indifférente, ignorante, pour ne pas dire hostile. Après des années de luttes, un régime de tolérance s'est établi, sous le règne de la neutralité religieuse et de l'unilinguisme anglais. De guerre lasse, les pouvoirs publics ont

fini par reconnaître tacitement le fait français dans l'Ouest canadien. Victoire morale qui doit se gagner chaque jour au prix de durs sacrifices et d'une indomptable fidélité au passé catholique et français de l'Ouest canadien.

Les forces vives AU MANITOBA

La population franco-manitobaine comptait, en 1941, 52,996 individus sur un total de 729,744 manitobains. De 1931 à 1941, le groupe français a contribué pour un cinquième à l'augmentation totale de la population de cette province, soit 5,950 sur 29,600. Son pourcentage est passé de 7 à 8.3.

Cette population demeure-t-elle française de cœur, de langue et d'esprit ? La réponse à cette question exige une distinction, qui vaut d'ailleurs pour tous les groupes minoritaires. Là où les nôtres sont groupés en paroisses à majorité française, la survivance de la langue et de la foi ne saurait faire de doute. Les groupes urbains ou isolés dans les campagnes anglaises sont exposés à la désagrégation religieuse et nationale.

Au Manitoba, plus de la moitié de la population française vit dans des agglomérations rurales nettement françaises. Quinze mille des nôtres luttent héroïquement, et non sans succès, pour demeurer une entité distincte dans ce qu'on peut appeler le grand Winnipeg.

Sept ou huit mille sont dispersés sur le reste du territoire manitobain, jusque dans les villes de Le Pas et de Flin Flon. Comme question de fait, en 1931, 4,540 Canadiens français sur 47,039 au Manitoba ne parlaient plus français. Par contre, 10,178 personnes d'origine étrangère comprenaient notre langue. Ces chiffres démontrent que si les nôtres subissent l'influence du milieu où ils vivent, ils y exercent par contre un rayonnement appréciable.

Ainsi que le notait en 1937, au deuxième Congrès de la Langue française, Son Excellence Monseigneur Émile Yelle alors archevêque-coadjuteur de Saint-Boniface, la paroisse catholique reste "le centre protecteur des traditions françaises et de la langue maternelle". Sur quatre diocèses au Manitoba, trois ont à leur tête des évêques français : l'archidiocèse de Saint-Boniface, les vicariats apostoliques du Keewatin et de la Baie d'Hudson. Le clergé, tant séculier que régulier, comptait, en 1944, 263 prêtres. Cinquante-six paroisses avaient à leur tête des curés de langue française.

Les communautés de langue française, tant d'hommes que de femmes, dépassent la vingtaine. L'une d'elles, celle des Oblates de Marie-Immaculée, a été fondée à Saint-Boniface même par le regretté Monseigneur Langevin. Elle compte, au Manitoba, plus de 130 sujets répartis en dix établissements. Les héroïques Sœurs Grises, qui fêtent cette année le centenaire de leur arrivée sur les bords de la Rivière-Rouge, ont, dans la région mani-

tobaine, dix maisons où 252 religieuses se dévouent au soin des malades et des vieillards ainsi qu'à l'instruction des enfants. La communauté d'hommes la plus nombreuse est celle des Oblats de Marie-Immaculée avec 36 religieux.

L'école est, avec l'église et le foyer, la gardienne de l'âme française. Des statistiques récentes nous révèlent que le Manitoba compte 1,800 écoles où 4,436 institutrices et instituteurs dispensent l'éducation à 119,074 enfants. De ces 1,800 écoles, près du dixième, soit 170 sont françaises, c'est-à-dire que les maîtres et les élèves sont d'origine française et qu'on y greffe sur le programme officiel un enseignement français assez complet. Plus de 7,000 enfants fréquentent les écoles françaises. Celles-ci sont dirigées par 36 instituteurs (26 religieux et 10 laïcs) et par 310 institutrices (170 religieuses et 140 laïques).

L'enseignement de la religion catholique et de la langue française n'est que toléré à l'école par les pouvoirs publics. La tâche de l'organiser et de le dispenser retombe presque en entier sur les parents et les instituteurs. Aussi les nôtres se sont-ils constitués, il y a plus d'un quart de siècle, en une Association d'Éducation qui est devenue, avec les années, un véritable département français de l'Éducation au Manitoba.

Tous les deux ans, les délégués des centres français du Manitoba se réunissent à Saint-Boniface. Ils y élisent un exécutif composé de 21 laïcs et de 8 prêtres et religieux. Cet exécutif est l'organisme central de l'Associa-

tion d'Éducation. Les directeurs se réunissent tous les quinze jours. Un secrétariat permanent et deux visiteurs d'écoles voient à exécuter les décisions prises par l'exécutif. Depuis longtemps, l'Association des Commissaires d'Écoles et celles des Instituteurs de langue française au Manitoba sont affiliées à l'Association d'Éducation.

L'Association compte aussi trois comités. Le plus important est peut-être le Comité de Fonctionnement scolaire. Il voit à préparer les programmes de français et de religion. C'est sur lui également que retombe la lourde tâche d'organiser le concours annuel de français. Ce concours a lieu aujourd'hui dans les trois provinces des Prairies ainsi qu'en Ontario. Il y accomplit un bien immense et a contribué, dans une large mesure, à inspirer à la jeunesse l'amour et la fierté de la langue française.

Les Jésuites dispensent l'enseignement secondaire français depuis soixante ans au Collège de Saint-Boniface. Ce Collège, qui remonte pratiquement au premier évêque de l'Ouest, Monseigneur Provencher, est affilié à l'université du Manitoba depuis 1871. Les jeunes filles ont maintenant à leur disposition un établissement français d'enseignement secondaire à Saint-Boniface et l'Académie Provencher donne, dans la même ville, un enseignement primaire supérieur apprécié.

Le Manitoba français compte plusieurs sociétés culturelles et coopératives. La plus importante est peut-être la Société d'Enseignement post-scolaire. Elle a un secrétariat

permanent à Saint-Boniface et fait une œuvre éminemment bienfaisante dans le domaine des bibliothèques françaises, de l'artisanat, du film français, de la santé publique.

Depuis quelques années, le Manitoba français s'est tourné vers la coopération. Les nôtres y contrôlent 24 caisses populaires sur 69, 9 fromageries sur 21, 5 magasins coopératifs. Ces instruments de relèvement économique sont en même temps des organismes de survivance et de rayonnement français. Si l'on ajoute au foyer, à la paroisse, à l'école, aux sociétés patriotiques, la presse française, représentée au Manitoba par le vaillant hebdomadaire : "La Liberté et la Patriote", on aura dénombré les principales forteresses de la vie catholique et française dans cette province.

La vieille région française de Saint-Boniface mérite le nom qu'on lui a donné de "Québec de l'Ouest". Les établissements français y datent d'un siècle et demi. Elle garde avec fierté les tombeaux des grands évêques de l'Ouest : les Provencher, les Taché et les Langevin. La culture française y brille toujours d'un vif éclat. Surtout les franco-manitobains entendent résolument demeurer fidèles aux idéaux de vie apportés de France en Canada, il y a trois cents ans.

EN SASKATCHEWAN

Province centrale des Prairies, la Saskatchewan compte aussi la plus forte population. Celle-ci a cependant diminué entre 1931 et

1941. Elle est passée de 921,705 individus à 895,992. Le groupe français, qui était de 53,700 âmes en 1931, est cependant resté stationnaire. La crise du blé et la guerre ont provoqué un mouvement principalement vers la Colombie canadienne. Les nôtres y ont participé mais les naissances ont comblé les vides creusés par les départs.

Outre le désavantage de son faible pourcentage par rapport à l'ensemble de la population (6%), le groupement français de la Saskatchewan souffre d'un mal quasi incurable: la dispersion de ses effectifs. Deux flots français ont cependant surnagé dans l'immense marée humaine qui a déferlé sur cette Province au début du siècle présent: ceux de Prince-Albert au nord et de Gravelbourg au sud. Régina, l'ancien archevêché du regretté Monseigneur Mathieu, ne compte plus qu'une poignée de Canadiens français.

Ces deux flots sont heureusement fortement organisés pour le maintien de la vie catholique et française. À la tête de chacun d'eux se trouve un évêque de notre race. Le nombre des curés de langue française dans les deux diocèses s'élève à 107. Le clergé séculier peut compter sur la collaboration de six communautés d'hommes et de dix-huit de femmes.

En 1912, l'année même où se tenait à Québec le premier Congrès de la Langue française, nos compatriotes jetaient les bases de l'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan. Cet organisme avait

pour but de promouvoir les intérêts religieux et nationaux des Canadiens de langue française dans cette province. Il s'est acquitté de sa tâche avec un zèle digne des plus grands éloges.

L'Association compte actuellement environ soixante sections paroissiales. Elle a son secrétariat permanent à Vonda, non loin de Saskatoon. Elle fait porter son effort principal sur l'école. La situation scolaire, qui était déjà lamentable en 1905 au point de vue catholique et français, s'est aggravée en 1929 lors de l'accession au pouvoir du premier ministre Anderson. Celui-ci bannit le crucifix et le costume religieux des écoles, et fit disparaître le cours élémentaire français.

Le français s'enseigne actuellement dans 162 écoles fréquentées par 7,000 enfants. Le personnel enseignant s'élève à 235, en majeure partie des religieuses et des institutrices laïques. Le chiffre de 7,000 représente 80% de la jeunesse étudiante d'origine française en Saskatchewan. L'autre cinquième va aux écoles anglaises et risque fort d'être perdu pour la race et pour l'Église.

Les instituteurs et institutrices consacrent une heure et demie chaque jour à l'enseignement de la religion et du français. On peut s'imaginer l'héroïsme continu que suppose cet enseignement et de la part du maître et de la part de l'élève quand on songe que tous deux doivent parcourir au préalable tout le cycle déjà chargé du programme officiel. L'Association Catholique collabore à ce

travail par la rédaction de programmes appropriés, la visite des écoles, les directives pédagogiques et surtout l'examen annuel de français.

Depuis trois ans, une section française de la Société d'Enseignement post-scolaire vient épauler le travail de l'Association canadienne-française de la Saskatchewan. La section s'intéresse activement au mouvement coopératif, en particulier aux caisses populaires. Celles-ci sont au nombre de 154 dans la Province. Les nôtres en possèdent 22, soit 14.2%, alors qu'ils ne constituent que 6% de la population. L'actif de ces 22 caisses s'élève à \$778,850.00 et représente 25% de l'actif de toutes les caisses de la Saskatchewan. Le nombre des sociétaires est de 4,243 pour les caisses françaises, sur un total de 19,668. Des quatre caisses les plus importantes en Saskatchewan, trois sont canadiennes-françaises.

La Société d'Enseignement post-scolaire s'occupe aussi d'artisanat. Elle a installé des métiers à tisser dans une centaine de foyers français. En 1944, elle a fait donner 14 cours à 182 élèves. Le Comité des bibliothèques circulantes s'emploie à procurer de la lecture française à quelque cent comités paroissiaux et cent dix districts scolaires. De mars 1943 à décembre 1944, ce Comité de l'Enseignement post-scolaire a distribué 1,344 volumes et plus d'un millier de revues illustrées en langue française à plus de cent organisations distinctes. Pour se faire une idée du travail que ces chiffres représen-

tent, il faut savoir qu'il a fallu solliciter ces publications de divers bienfaiteurs de l'Ouest et de l'Est et ensuite en assurer la circulation dans un territoire qui couvre pratiquement toute la Saskatchewan.

Nos compatriotes ont, à Gravelbourg, un collège d'enseignement secondaire fondé par le regretté Monseigneur Mathieu. Les révérends pères Oblats en ont la direction. Ils ont, en commun avec le Manitoba, leur hebdomadaire français: "La Liberté et la Patriote". Depuis deux années, ils ajoutent au cycle de l'enseignement français au degré primaire et secondaire des cours d'été à caractère semi-universitaire. L'initiative de ces cours revient à la section manitobaine de la Société d'Enseignement post-scolaire. Celle-ci fait maintenant bénéficier les deux provinces-sœurs de son initiative. Les cours ont porté, l'an dernier, sur la coopération et la littérature canadienne-française.

Dans une conférence prononcée à la séance annuelle de la Société du Parler Français à Québec, le 2 février 1944, le distingué curé de Prud'homme, en Saskatchewan, Monseigneur Maurice Baudoux, P.D., affirmait ceci: "Cinq facteurs ont déterminé chez nous l'accomplissement du fait français: le foyer, le clocher, l'école, et j'entends par là la petite école, le pensionnat et le collège, le journal et l'organisation." Après cette rétrospective des forces de survivance à l'œuvre dans la Saskatchewan, il lançait à la province de Québec ce cri d'appel qui était aussi un cri d'espérance:

“Nous savons que vous nous aiderez, pour que ne mente point cette petite fille qui écrit d’Ormeaux, au fond de la Saskatchewan: “Nous sommes Canadiens français jusqu’à la racine des cheveux et nous le serons toujours”.

EN ALBERTA

Parler de l’Alberta, c’est évoquer les noms de La Vérendrye, le découvreur des Rocheuses, du saint évêque de Saint-Albert, Monseigneur Vital Grandin, la légendaire figure du père Lacombe. Là, comme ailleurs, les nôtres ont été à l’avant-garde de la civilisation. Ils y sont représentés aujourd’hui par une population française de 45,898 sur un total de 769,169 habitants que comptait cette province au recensement de 1931. En dix ans, leur groupe a augmenté de 4,795 âmes en dépit d’une migration notable vers la Colombie canadienne. Plus de vingt-cinq mille des nôtres vivent actuellement au-delà des Rocheuses, principalement dans la ville de Vancouver.

En Alberta, on retrouve à l’œuvre les forces françaises que nous avons saluées dans les deux autres provinces de l’Ouest. L’apport de l’Église y est cependant moindre: un seul évêque de langue française, le vicaire apostolique de Grouard, à peine 71 curés ou desservants de notre nationalité. De même on n’y rencontre que quatre communautés d’hommes, et sept de femmes. Des quatre communautés d’hommes, trois ne

sont représentées que par deux ou trois sujets. Les missionnaires oblats par contre comptent 137 religieux qui maintiennent les généreuses traditions de dévouement à la cause religieuse et nationale propres à leur congrégation.

Par contre, la population française est assez groupée et fortement attachée à la terre. Elle se répartit entre trois régions: Edmonton et les alentours, Saint-Paul, Bonnyville, la Rivière-la-Paix. Cette dernière colonie est d'origine assez récente mais elle connaît un développement rapide et elle est le siège d'une vie catholique et française très intense.

Nos compatriotes franco-albertains ont leur collège classique et leur journal hebdomadaire français à Edmonton. Le collège est le juniorat des oblats qui s'est agrandi, il y a trois ans, pour recueillir la succession du collège d'Edmonton obligé de fermer ses portes après de longues années de dévouement au service de la cause française. Le journal "La Survivance" a été fondé en 1928 par l'Association canadienne-française de l'Alberta dont il est le porte-parole. Les révérends pères oblats en ont assumé la direction.

L'Association canadienne-française de l'Alberta n'a elle-même précédé le journal que de deux ans. Elle a pour but "de préserver notre langue et nos traditions, de propager notre culture française et de faire progresser notre groupe dans tous les domaines". On lui doit, outre la fondation du journal "La

Survivance", l'établissement de l'Association des Commissaires d'écoles et de la Société d'Enseignement post-scolaire, la nomination d'inspecteurs d'écoles bilingues, d'institutrices, de professeurs et d'agronomes français et deux œuvres qu'il faut considérer à part: les Congrès généraux et les Concours de français.

Les Congrès généraux ont lieu tous les deux ans et portent sur un problème déterminé. C'est ainsi qu'en 1939, on a étudié la coopération, en 1941, la colonisation et en 1943, l'agriculture et l'artisanat. On projette pour 1945 d'importantes assises sur l'éducation.

Le problème scolaire a toujours été aigu en Alberta. La persécution contre l'école catholique et française a commencé en 1890 et s'est poursuivie jusqu'à l'entrée de la province dans la Confédération. Comme conséquence, Ottawa n'a reconnu aux nôtres en 1905 qu'un minimum de droits scolaires: droit d'élire les commissaires, de consacrer une demi-heure par jour à l'enseignement de la religion. L'enseignement se fait en français dans les deux premières années du cours primaire. La loi ne permet ensuite qu'une heure de français par jour.

La jeunesse franco-albertaine a maintenant à sa disposition 15 écoles d'enseignement supérieur, 85 d'enseignement primaire et intermédiaire. Environ 175 institutrices et instituteurs enseignent dans ces écoles. Les inspecteurs d'écoles bilingues sont au nombre de trois. Un visiteur d'écoles, reconnu offi-

ALBERTA

Superficie totale 255,285 milles c.
Superficie habitée 42,000 milles c.

Population totale 769,169 h.
Pop. de race française 45,898 h.

Ordinaires de langue française 2
Prêtres de langue française 160
Paroisses de langue française 55

SASKATCHEWAN

Superficie totale 251,000 milles c.
Superficie habitée 63,000 milles c.

Population totale 895,992 h.
Pop. de race française 53,530 h.

Ordinaires de langue française 2
Prêtres de langue française 180
Paroisses de langue française 70

MANITOBA

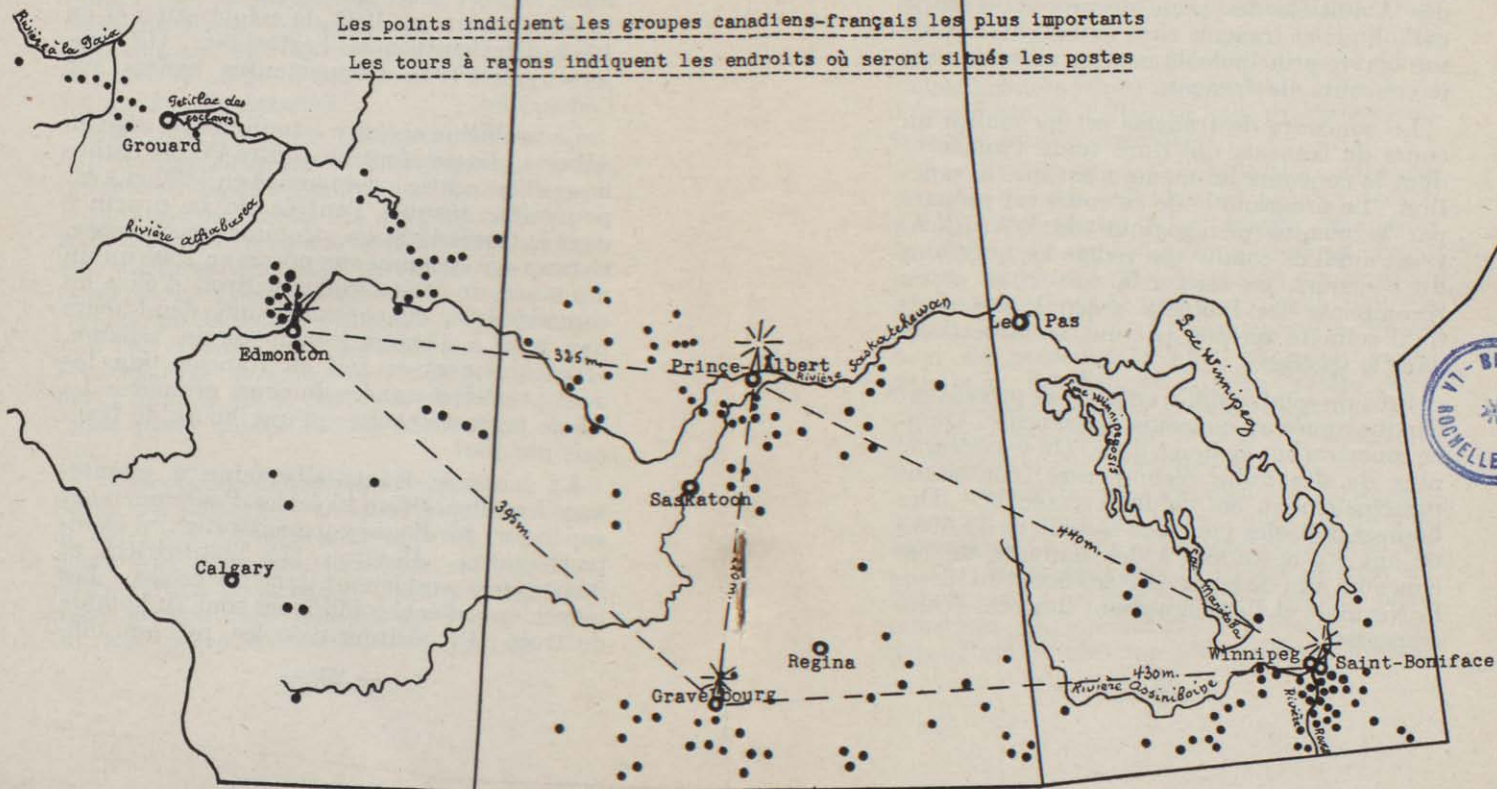
Superficie totale 251,832 milles c.
Superficie habitée 21,000 milles c.

Population totale 729,744 h.
Pop. de race française 52,996 h.

Ordinaires de langue française 3
Prêtres de langue française 200
Paroisses de langue française 50

Les points indiquent les groupes canadiens-français les plus importants

Les tours à rayons indiquent les endroits où seront situés les postes



cieusement par le gouvernement, veille à ce que la religion et le français soient enseignés avec le plus d'efficacité possible.

L'Association canadienne-française de l'Alberta a constitué un comité de l'enseignement. Ce comité s'occupe de placer les instituteurs bilingues, d'assurer leur perfectionnement par des cours de pédagogie, de religion et de français. Il a popularisé la chanson et le livre de lecture français dans les écoles, y a fondé des Avant-Gardes pour développer l'esprit catholique et français chez les enfants. Mais son œuvre principale, là comme ailleurs, c'est le concours de français.

Le concours de français est en réalité un cours de français qui dure toute l'année et dont le concours lui-même n'est que la sanction. Le programme de ce cours est préparé par le comité pédagogique de L'A.C.F.A. C'est aussi ce comité qui rédige les questions du concours, en assure la correction et en récompense les lauréats grâce à des dons qu'il sollicite un peu partout en Alberta et dans le Québec.

Près de quatre mille enfants se présentent chaque année au concours de français. Quinze concours ont eu lieu à date. On y a décerné plus de dix mille récompenses, consistant principalement en volumes français. Des bourses d'études pour une somme de \$1,500.-00 ont été accordées à des lauréats de ces concours afin de leur faciliter l'accès de l'École Normale et l'enseignement dans les écoles françaises.

La Société d'Enseignement post-scolaire continue l'œuvre de l'école. Établie en Alberta depuis quatre ans seulement, elle y a déjà fondé une centaine de Cercles d'études. Ces Cercles d'études se sont employés principalement à faire connaître le mouvement coopératif. Mais la culture générale, surtout la culture française y est à l'honneur. C'est ainsi que de janvier à avril 1944, des cours ont eu lieu à Edmonton sur la grammaire et la composition françaises, les littératures française et canadienne-française. Le travail des Cercles a son complément dans la demi-heure hebdomadaire que le poste CKUA, de l'université de l'Alberta, met gracieusement à la disposition des nôtres.

Les enseignements coopératifs dispensés dans les Cercles d'études ont produit de magnifiques résultats: vingt caisses populaires françaises, douze cercles de fermières, douze écoles de tissage, dix magasins coopératifs, des coopératives de vente et d'achat pour le bétail, le lait, etc. . . À Calgary revient l'honneur de posséder la plus ancienne caisse populaire de l'Ouest. Cette caisse bien canadienne-française a pour directeur l'in-fatigable président de l'A.C.F.A., monsieur le docteur L.-O. Beauchemin.

Le groupe franco-albertain est fortement organisé, dynamique, plein d'allant et de confiance dans l'avenir. Il entend rester français et il y réussit dans une très large mesure, au témoignage d'un homme qui le connaît bien, monsieur l'agronome J.-M. Fontaine, de Saint-Paul, l'une des plus belles paroisses

françaises de l'Alberta. Nous ne pouvons mieux terminer ces quelques notations qu'en consignant ici le magnifique témoignage qu'il rend à ses compatriotes :

“Groupés à la campagne, nos Canadiens français ne s'anglicisent pas. Durant mes dix années de vie publique dans les districts bilingues de cette paroisse, je puis dire que ma profession m'a fait pénétrer dans assez de nos foyers pour porter un jugement sain. Dans 98% de nos demeures, même chez la nouvelle génération instruite, dans nos écoles rurales albertaines, nos gens préfèrent parler la langue maternelle...”

II

RADIO-OUEST-FRANÇAISE

Rappel historique

Le deux février 1944, Monseigneur Maurice Baudoux, P.D., était l'invité de la Société du Parler Français à Québec. Au cours de la séance annuelle de cette société, il prononça une remarquable allocution intitulée: "Le fait français dans l'Ouest". À la fin de son exposé, le conférencier aborda le problème du français à la radio. Il en souligna la gravité dans les termes suivants :

"Le témoignage que la Société du Parler français m'a si gracieusement invité à rendre devant mes frères du Québec est terminé. Un tableau en est sorti, qui accuse plutôt les lignes de grandeur et estompe les faiblesses. C'est qu'il a été brossé avec amour. Mais le même amour exige que toute la vérité soit dite. Et la vérité, c'est que ce magnifique fait français subit actuellement un assaut qui menace gravement son existence.

"Cinq facteurs ont déterminé chez nous l'accomplissement du fait français: le foyer, le clocher, l'école, — et j'entends par là la petite école, — le pensionnat et le collège, le journal, l'organisation. Or, voici que dans l'Ouest, tandis que quatre de ces cinq facteurs demeurent intacts et même augmentent leur rendement, l'autre fléchit. Et c'est le premier, le plus important : c'est le foyer.

"Si le foyer a faibli, ce n'est pas, du moins plus qu'ailleurs, par désagrégation interne, mais par l'intrusion d'un ennemi du dehors

auquel il est moralement impossible de résister : la radio anglaise.

“Jusqu’à l’avènement de la radio, nos foyers étaient comme des sanctuaires fermés à la langue anglaise, des oasis françaises en pleine civilisation étrangère. Nos enfants n’entendaient point ou peu d’anglais tant qu’ils ne franchissaient pas le seuil du toit paternel pour se rendre à l’école. Et à partir de là, quand ils rentraient à la maison, ils y retrouvaient leur parler, rien que leur parler, et la vie du foyer leur était un bain vivifiant qui les immunisait contre l’anglicisation de l’extérieur. Avec l’avènement de la radio, “nos foyers ont été violés”, comme le disait un de nos pères de famille”.

Dans la documentation qu’il a bien voulu recueillir pour la présente brochure, Mgr Baudoux a souligné l’aspect religieux de la question. Nous livrons à la méditation de nos coreligionnaires quelques paragraphes de ce document. Ils illustrent bien le péril que fait courir à la foi catholique la radio soi-disant neutre :

“L’audition des programmes anglais n’est pas seulement néfaste au point de vue français. Elle l’est également au point de vue religieux, d’autant plus que nos gens ne s’en méfient pas.

“La plupart des conférenciers du réseau national n’appartiennent pas à notre foi. Souvent, ils sont pratiquement athées. Leur conception du monde est matérialiste. Les réformes d’après-guerre, qu’ils préconisent, sont imprégnées de matérialisme. S’il s’agit

de valeurs religieuses, c'est toujours d'un vague et d'une "neutralité" qui en détruit l'efficacité. Il arrive assez fréquemment, depuis que la Russie est devenue alliée, qu'on loue hautement le communisme — jusqu'à reprocher au Saint-Siège son attitude intransigeante et par le fait nuisible au rétablissement de l'ordre (ex. la causerie de Jérôme Davies, le 11 février 1945).

"Quant aux programmes dramatiques, un grand nombre sont franchement mauvais par leur conception païenne de la vie et en particulier leur mépris de l'indissolubilité du mariage. Le titre d'un de ces radio-romans est provocateur : "The Right to Happiness".

"Sans s'en apercevoir, nos gens s'abreuvent à des sources empoisonnées et manifestement en arrivent à penser ce qu'ils entendent."

Les chefs français de l'Ouest s'émurent du péril dès le début de la radio. Ils avaient trois solutions à envisager: des émissions payées, des émissions gratuites, la construction de postes radiophoniques français. La dernière entreprise parut téméraire à une époque où la radio en était encore au stade de l'expérimentation, tant au point de vue technique qu'au point de vue commercial. On résolut de recourir aux services des postes anglais et de la radio officielle.

Les postes privés étaient la propriété d'individus ou de compagnies plus ou moins sympathiques à nos compatriotes. Ils y obtinrent, en y mettant le prix, quelques émissions. Mais le système s'avéra bien vite extrêmement coûteux et assez peu efficace.

Ils sollicitèrent des émissions gratuites. Ils en obtinrent quelques-unes. C'est ainsi que le poste C.K.U.A., de l'université de l'Alberta, met à la disposition de nos compatriotes d'Edmonton et des environs une demi-heure d'émission hebdomadaire; au Manitoba, l'université organise également des séries de causeries françaises. Mais ce n'est qu'un palliatif. Le véritable remède devait venir, semble-t-il, de la radio d'État.

La Commission canadienne de la radio-diffusion fut instituée en 1933. La question du bilinguisme à la radio se posait. S'appuyant sur la constitution du pays et sur le fait qu'il se trouve des groupements français dans chacune des provinces du Canada, l'opinion canadienne-française préconisa le double réseau: une série de postes anglais pour les groupes anglais; une série de postes français pour les groupes français.

Le projet du double réseau était évidemment voué à un échec. Comme question de fait, on limita le bilinguisme à la province de Québec. Les six cent mille Anglais de cette province eurent leurs émissions et, plus tard, leurs postes à eux sur le réseau de l'État. Les huit cent mille Canadiens-français des autres provinces durent livrer une dure bataille pour s'assurer quelques miettes du festin.

Les Associations canadiennes-françaises de l'Ouest firent valoir leur point de vue dès la création de la Commission Canadienne de la Radiodiffusion. Celle-ci fit place, en 1936, à l'actuelle Société Radio-Canada. Aussitôt, nos compatriotes entreprirent des

démarches auprès des directeurs du nouvel organisme fédéral afin de faire reconnaître les droits du français à la radio et obtenir en fait des programmes français. C'est alors que fut fondée la "Ligue des Radiophiles franco-canadiens", sous le patronage de l'Association canadienne-française de l'Alberta.

Cette ligue accomplit de 1936 à 1939 un travail considérable: elle posa nettement et avec vigueur le problème devant Radio-Canada et la population canadienne-française; elle suscita des sympathies; elle aboutit à la présentation de mémoires aux gouverneurs et aux gérants de la Société Radio-Canada en mai 1937, à Edmonton, Regina et Winnipeg.

Les Associations Nationales de l'Ouest prirent la direction du mouvement de 1939 à 1944. Elles intéressèrent à leur cause les sociétés patriotiques du Québec, en particulier la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Constatant que les démarches privées n'aboutissaient qu'à de vagues assurances de redressement et d'amélioration, les Associations Nationales de l'Ouest portèrent la question devant le public, tant de l'Est que de l'Ouest. Leurs directeurs s'astreignirent à un examen quotidien des émissions de Radio-Canada dans tout le pays, dépouillèrent les rapports de la Société afin d'appuyer sur des faits leurs demandes. De cette documentation, ils tirèrent chaque semaine une chronique du français à la radio qui fut envoyée à tous les journaux français

et à toutes les sociétés nationales du Canada. Travail d'autant plus méritoire que le fardeau en retombait sur un ou deux hommes et qu'il aurait dû être fait en tout premier lieu par la majorité française du Québec. Il aboutit du moins à faire reconnaître le principe du bilinguisme dans le pays et valut à nos compatriotes des Prairies quelques émissions françaises dont la durée totale ne dépassait pas une heure par semaine.

En 1937 était fondé, à Québec, le Comité permanent de la Survivance française. Il était l'un des fruits du deuxième Congrès de la Langue française tenu dans cette ville, du 28 juin au 1er juillet. De nombreuses personnalités de l'Ouest avaient pris part au congrès. Nos compatriotes des Prairies furent invités à se faire représenter dans l'organisme de solidarité française issu du Congrès. Ils y déléguèrent trois des leurs: monsieur le magistrat Henri Lacerte, pour le Manitoba; monsieur le docteur Laurent Roy, pour la Saskatchewan; monsieur le docteur L.-O. Beauchemin, pour l'Alberta.

Les délégués présentèrent aussitôt à leurs collègues du Comité de la Survivance des mémoires sur la question du français à la radio. Fort de l'appui de tous les groupes français du Canada, le Comité de la Survivance entreprit, en collaboration avec les Associations Nationales de l'Ouest, des négociations auprès de Radio-Canada. Il serait long et fastidieux de faire l'historique des démarches accomplies, des succès et des échecs qui marquèrent cette phase de la

bataille. Il faut cependant signaler les maigres fruits qui vinrent récompenser tant de labeur et de persévérance.

En l'espace de quatre ans, les émissions françaises furent portées de une heure à sept heures par semaine et l'on obtint l'engagement d'un personnel français à la station émettrice de Watrous, qui dessert les trois provinces des Prairies. Le résultat obtenu peut paraître considérable de prime abord. Pour apprécier ce résultat à sa juste valeur, il faut noter que cela ne représente qu'une heure d'émission quotidienne en français sur un total de plus de seize heures. De plus, à l'exception des bulletins de nouvelles, ces émissions sont toutes des reproductions sur disques préparés par le secteur français de Radio-Canada, à Montréal. Nos compatriotes de l'Ouest ne bénéficient donc pas d'émissions qui correspondent à leurs besoins.

L'inconvénient le plus grave du système réside dans le fait que le poste dessert trois provinces. Comme il y a une différence d'une heure, au point de vue temps, entre chaque province, il est extrêmement rare qu'une émission française passe à un moment convenable. Lorsque Watrous émet son bulletin de nouvelles en français à quatre heures de l'après-midi, il est cinq heures au Manitoba et trois heures en Alberta. À trois heures, les hommes sont aux champs et les enfants à l'école. On peut affirmer qu'une bonne moitié des émissions françaises atteignent les foyers à des moments où, forcément, la majeure partie de la famille est sortie.

En résumé, ni l'une ni l'autre des deux premières solutions envisagées en 1933 n'avaient donné satisfaction. L'achat de programmes s'avérait singulièrement onéreux. La radio officielle regrettait ne pouvoir, dans l'état actuel des esprits et des choses, aller au-delà des maigres concessions accordées. Il fallait envisager ou l'agonie à petit feu de l'âme catholique et française dans l'Ouest canadien ou la construction de postes français indépendants. La réponse fut celle que l'on pouvait attendre. À la session du Comité de la Survivance française tenue à Québec en septembre 1943, monsieur le docteur L.-O. Beauchemin, parlant au nom des trois associations nationales des Prairies, faisait la déclaration suivante: "Nous avons absolument besoin, pour survivre, de postes radiophoniques français. Nous les aurons".

Visions d'avenir

La déclaration de monsieur le docteur Beauchemin était un écho de la visite qu'avait faite dans l'Ouest, pendant l'été, le président du Comité de la Survivance, monsieur Adrien Pouliot. Au cours d'un voyage qui avait duré près de deux mois, celui-ci avait pris contact avec la plupart des groupements français des Prairies. Il en était revenu avec la conviction que le problème de la radio se posait avec acuité pour nos compatriotes, que ceux-ci désiraient unanimement du français à la radio et que

l'idée de postes français indépendants faisait rapidement son chemin.

En septembre, le Comité de la Survivance adopta en principe le projet et il envoya son secrétaire général dans l'Ouest en discuter les modalités avec les intéressés. Des réunions d'études eurent lieu à Edmonton, à Régina et à Saint-Boniface. Le travail d'enquête sur les possibilités techniques et commerciales d'une telle entreprise se poursuivit durant tout l'automne. Le 2 février 1944, à la Séance de la Société du Parler français à Québec, Monseigneur Maurice Baudoux, P.D., pouvait annoncer la création, à Saint-Boniface, de Radio-Ouest-Française, société de radiodiffusion canadienne-française des Prairies.

De nouvelles réunions d'études eurent lieu, cette fois à Québec. Le projet fut examiné à nouveau sous tous ses angles, discuté avec des experts en radio-technique. On aboutit à la conclusion qu'il était réalisable avec le secours de la province de Québec et l'on envisagea la possibilité d'une souscription au sein de tous les groupes français.

Il faudra, pour desservir nos compatriotes des Prairies, quatre postes radiophoniques d'une puissance de mille watts chacun. Un de ces postes serait situé à Saint-Boniface, un à Gravelbourg, un troisième à Prince-Albert et un quatrième à Edmonton ou dans des localités avoisinantes. La Saskatchewan aurait besoin de deux postes en raison de la dispersion de sa population

et plus particulièrement de la scission de l'élément français en deux groupes: l'un au nord, l'autre au sud.

De l'avis des experts, le coût de construction des quatre postes s'élèvera à cent cinquante mille dollars. Il faudra parer aux déficits des premières années d'exploitation, ce qui nécessitera un autre montant de cent cinquante mille dollars. On prévoit que les postes pourront ensuite se sustenter par eux-mêmes, à condition d'opérer selon un horaire réduit durant les premières années: six ou huit heures par jour, ce qui est suffisant pour les besoins de la population française.

Depuis l'assemblée de Québec en février 1944, l'entreprise a progressé. L'organisme interprovincial de Radio-Ouest-Française a préparé les voies à quatre sociétés de radiodiffusion, conformément aux exigences des lois fédérales et provinciales. Radio-Ouest-Française elle-même est devenue un organe de coordination entre les quatre sociétés provinciales et entre l'Ouest et l'Est.

À la suite de démarches et de négociations poursuivies pendant plusieurs mois par le Comité de la Survivance française et Radio-Ouest-Française, le ministère des Transports, à Ottawa, a octroyé un permis pour la construction d'un poste privé français à Saint-Boniface. Nos compatriotes manitobains se sont constitués en corporation civile. En janvier 1945, les délégués des paroisses françaises, qui constituent la corporation, se sont réunis à Saint-Boniface.

Ils ont élu des directeurs chargés de veiller aux intérêts de la corporation. Les directeurs se sont mis à l'œuvre. Ils ont entrepris des démarches pour la construction du poste et le recrutement du personnel. Tout permet d'espérer que le poste français de Saint-Boniface entrera en activité au cours de l'automne.

La souscription en faveur des postes français a été lancée dans l'Ouest au cours de l'automne 1944. Lorsqu'il fut question de cette souscription pour la première fois, il y a deux ans, les plus optimistes se demandaient si l'on pouvait atteindre soixante-quinze mille dollars. On n'en fixa pas moins l'objectif à cent cinquante mille. Sans le secours d'une publicité soutenue, par des appels semi-privés, on a recueilli en quelques mois cent vingt-cinq mille dollars. On a bon espoir de dépasser l'objectif à la fin de la campagne.

C'est la réponse la plus éloquente que puissent donner nos compatriotes de l'Ouest à ceux qui douteraient de leur volonté de survivre ou de leur ferme résolution d'avoir leurs postes radiophoniques bien à eux. C'est une réponse qui a aussi revêtu en bien des cas un aspect d'héroïsme et de grandeur propre à nous émouvoir. Arrêtons-nous un instant devant quelques "instantanés" de la souscription.

Inclinons-nous tout d'abord avec respect devant le vénérable archevêque de Saint-Boniface, Son Excellence Mgr Béliveau, versant ses maigres économies entre les mains

du président du Comité de la Survivance française pour "l'œuvre vitale du poste de Saint-Boniface". Saluons ensuite cette humble femme de peine remettant aux organisateurs de la souscription un billet de cent dollars. Comme ils s'étonnaient de cette largesse, elle eut cette réponse, sublime dans sa simplicité: "J'avais ramassé cet argent pour m'acheter un manteau de fourrure. Je suis âgée. Je puis me passer de manteau. Je n'ai guère le temps d'écouter la radio mais je veux que mes enfants et mes petits-enfants aient de la radio française et restent français".

Deux vieux métis, qui vivent dans un misérable logis, souscrivent dix dollars et déclarent: "C'est pas pour nous autres, c'est pour la cause". Un ouvrier de Saint-Boniface, plus riche d'enfants que d'argent, se lève dans une réunion, au cours de la campagne de souscription et annonce qu'il fait un don de cent dollars. Il ajoute: "Mes amis vont me dire que je suis fou. Ça va me forcer, mais si je puis ramasser assez d'argent pour acheter des appareils récepteurs, je puis en faire autant pour aider à construire un poste émetteur qui va me donner du français à la journée, à moi, à mes enfants et à mes petits-enfants." Un autre qui est noyé dans un centre anglais envoie son obole et il écrit, en anglais: "Si on avait eu une radio française plus tôt, j'aurais peut-être pu apprendre assez le français pour vous écrire en français".

Nos compatriotes des Prairies veulent avoir leurs postes radiophoniques français. Ils sont prêts à se saigner à blanc pour les construire et en assurer l'entretien. De l'avis des connaisseurs, le projet est réalisable. On peut exprimer une dernière réserve: N'y a-t-il pas danger que les postes passent un jour aux mains d'intérêts étrangers et ne servent plus les fins religieuses et nationales pour lesquelles on les a érigés. Nous n'aurons pas la témérité d'affirmer que pareille éventualité est impossible. Nous dirons seulement que toutes les précautions que peut suggérer la prudence humaine pour la prévenir ont été prises ou le seront selon les exigences du moment. Les actions de Radio-Saint-Boniface sont la propriété non d'individus ou de sociétés, mais bien des paroisses françaises du Manitoba. Ce sont les délégués des paroisses qui élisent chaque année les directeurs de la corporation. Autant vaut dire que le poste de Saint-Boniface cessera d'être français seulement le jour où il n'y aura plus de paroisses françaises dans cette province.

La situation légale ne permet pas d'adopter la même formule en Saskatchewan et en Alberta. Mais des comités de juristes étudient le problème pour entourer les postes qui seront construits dans ces provinces de garanties équivalentes au point de vue catholique et français. Enfin une clause prévoit qu'en cas de liquidation d'un ou de plusieurs postes, les montants réalisés devront être affectés à des œuvres françaises de l'Ouest.

Quel appoint constitueront les postes radiophoniques projetés pour la survivance, le progrès et le rayonnement des nôtres dans l'Ouest? Il est assez difficile de se l'imaginer de façon précise. On peut cependant s'en faire une idée d'après les effets bienfaisants que produisent chez les nôtres les quelques programmes français de la radio officielle. Nous nous permettons, pour illustrer ces effets bienfaisants, d'emprunter quelques notations à un rapport qui nous vient de la Saskatchewan. Les voici dans leur prenante simplicité:

“Un organisateur, qui a visité 43 groupes, rapporte qu'il commençait toujours sa conférence en demandant combien, parmi l'assistance, écoutaient ceux des programmes qui passent à des heures où il est possible d'être à la maison; 90% des réponses sont affirmatives.

“Les noms des personnages de “Un homme et son péché” sont connus de tous. On ne désigne plus guère les “gratteux” de la paroisse que par Séraphin. Les “patois” du radio-roman se rencontrent sur beaucoup de lèvres. Et des femmes se téléphonent souvent leurs impressions après l'émission du jour.

“On a remarqué que nos gens puisent dans le radio-journal français quotidien et emploient maintenant des termes français qu'ils ignoraient auparavant.”

Après avoir consigné ces faits, le rédacteur du rapport envisageait la perspective de postes français indépendants. Il faisait

alors, en marge du projet, les réflexions suivantes que nous livrons à la méditation de nos compatriotes :

“Les programmes qui constitueront l’horaire quotidien de nos postes seront des programmes français. La majeure partie nous viendra des postes français du Québec, sous forme d’enregistrements. Car le rattachement par fils téléphoniques, au réseau français de l’Est, est irréalisable parce que trop coûteux. Nous bénéficierons ainsi tout de même d’une bonne partie de la richesse artistique et culturelle du réseau français. Ainsi, nos gens pourront s’abreuver aux mêmes sources culturelles et religieuses que leurs frères du Québec. Et nous rétablirons, malgré les distances, l’union canadienne-française, si nécessaire à notre survivance. Peu à peu, nous réaliserons sur place une part plus considérable de notre horaire, selon nos besoins et possibilités.

“Ainsi, nous pourrons arriver à maintenir français nos foyers. Nous prolongerons la formation scolaire et paroissiale. Et nous parviendrons à mieux relier nos groupes épars.”

L’ancien président de l’Association canadienne-française de la Saskatchewan, monsieur Raymond Denis, a décrit, dans une réunion patriotique, une scène de vie française dans un village de l’Ouest canadien, à l’heure où passe l’émission “Un homme et son péché”. Il est quatre heures et demie. La maman est au foyer. Les hommes sont partis pour les champs et les enfants pour

l'école. Mais Séraphin sera sur les ondes dans quelques minutes. On le sait bien dans ce coin français de la Saskatchewan. La classe est à peine finie que les enfants se précipitent vers la maison. Les moissonneurs délaissent un moment leur besogne. La maman suspend ses travaux et ses chants. Elle tourne le bouton de la radio. Dans un silence émouvant, on entend une voix du Québec, du vieux Québec français, jeter aux échos des Prairies et des cœurs l'annonce bien connue: "Un homme et son péché— Une autre des belles histoires des pays d'en-Haut".

Groupés autour de l'appareil, le père, la mère, les engagés et les enfants recueillent les syllabes françaises qui tombent goutte à goutte du ciel québécois. Les parents, qui ont vécu au pays des ancêtres sentent sourdre dans leurs cœurs l'eau vive du souvenir et la vague nostalgie de ce Québec qu'ils ne connaissent que par ouï-dire envahit l'âme des enfants. Soudain les mots aimés font place à des syllabes étrangères. Le charme est rompu. Chacun retourne à ses occupations en songeant qu'il faudra attendre toute une journée longue pour communier à nouveau à l'âme des ancêtres.

C'est sur ce tableau vécu des centaines et des milliers de fois que nous voulons clore l'histoire émouvante, souvent pénible, de la radio française au pays des La Vérendrye, des Taché, des Langevin. Une race qui garde aussi jalousement son âme et les syllabes chantantes de sa langue a droit qu'on

l'admire, qu'on l'aime et qu'on l'aide à ne pas mourir.

Les solidarités nécessaires

Nous venons d'indiquer la raison fondamentale pour laquelle nous devons aider nos frères de l'Ouest: la communauté du sang, de la foi, de la langue et des traditions, la communion au même passé, la poursuite d'un idéal commun. La charité nous commande d'aller d'abord à ceux qui nous tiennent de plus près par la chair et par l'esprit. Mais ici il y a plus que charité en un sens, il y a justice et intérêt.

Ce n'est pas par caprice, par amour du voyage et de l'aventure que nos compatriotes des Prairies ont quitté les vieilles paroisses françaises du Québec pour aller recommencer l'héroïque épopée des ancêtres défricheurs, colons et civilisateurs. Ils sont partis à des époques où les crises économiques pesaient lourdement sur notre peuple, où les usines ne s'ouvraient pas facilement devant la jeunesse des villes ni les paroisses neuves devant celle des campagnes.

On évoque souvent la tragique dispersion de nos frères d'Acadie. Mais il est une autre dispersion dont on ne parle pas assez dans la province de Québec: c'est celle de ce million et demi des nôtres qui, de 1850 à 1925, ont dû gagner les villes de la Nouvelle-Angleterre, les plaines fertiles de l'Ouest canadien pour empêcher ceux qui ne parvenaient pas de périr de faim avec eux dans la maison paternelle. Ils nous ont laissé l'abon-

dance et la paix du foyer ancestral. Ils sont partis vers l'inconnu afin que notre destin à nous, pas seulement le leur, soit moins amer. Ils pourraient nous réclamer la part de l'héritage familial qui leur revenait comme à nous. Ils ne nous demandent qu'un peu d'aide et de sympathie. Allons-nous les refuser ?

Question de justice encore pour ceux qui portent le poids du jour et de la chaleur. Nous aimons proclamer que le Canada est un pays bilingue, fondé sur l'union de deux grandes nations, l'apport de deux civilisations. Nous parlons volontiers du fait français au Canada. Son Éminence le Cardinal Villeneuve n'a pas craint de saluer à Boston le "Fait français en Amérique". Ce fait français au Canada, il est inscrit dans des documents constitutionnels, mais c'est avant tout sur la face même de ce pays et de ce continent qu'il est gravé. Nous pouvons le proclamer fièrement parce qu'en Acadie, dans les campagnes ontariennes, dans les villes ouvrières de la Nouvelle-Angleterre, sur les bords de la Rivière-Rouge, de chaque côté des Rocheuses, des hommes de notre race en sont l'attestation vivante.

Ils sont un témoignage, le témoignage que le rêve des grands ancêtres fondateurs d'empires n'est pas mort et qu'il faut toujours, dans l'élaboration du destin nord-américain, faire entrer en ligne de compte l'empire français d'Amérique. Ils sont de ces témoins qui se font parfois égorger pour avoir osé témoigner. Ils en savent quelque chose les petits

Canadiens français de l'Ouest qui doivent s'imposer double labeur scolaire pour demeurer eux-mêmes dans le pays découvert par leurs ancêtres et les parents de cette paroisse du Sacré-Cœur à Winnipeg qui paient triple taxe scolaire afin de n'être pas un jour des étrangers dans la demeure de leurs enfants. Nous n'avons pas le droit de haïr ceux qui, consciemment ou non, nous font du mal. Mais nous avons le devoir sacré de secourir nos frères qui souffrent persécution pour la justice.

Devoir de justice, devoir d'intérêt, ajoutons-nous, s'il en était nécessaire. On le sait mieux que nous en l'autre camp où l'on met tout en œuvre pour que le fait français demeure confiné aux frontières du Québec. On sait bien que si les huit cent mille des nôtres qui vivent hors de notre Province apostasiaient, les droits du Québec ne pèseraient pas lourd dans la balance fédérale. Aussi a-t-on raison de saluer dans les groupes minoritaires français les avant-postes de la forteresse québécoise.

Soldats d'avant-gardes, nos compatriotes des Maritimes, de l'Ontario, des Prairies ont sans cesse à combattre. C'est sur leur territoire, dans leurs paroisses et, avec la radio, jusque dans l'intimité de leurs foyers que se livre la bataille pour la survivance. Notre rôle se borne-t-il à les regarder lutter, à applaudir de loin à leurs succès, à nous apitoyer sur leurs revers ? Ce serait honte et folie que de l'affirmer. Dans la guerre comme dans la paix, toute la nation est solidaire et

si un avant-poste succombe, le cœur même de la forteresse est menacé.

Le trois novembre 1943, l'auteur de ces lignes avait la joie de parcourir, une à une, les classes de l'Académie du Sacré-Cœur dans la ville anglo-protestante de Winnipeg. À quinze cents milles de Québec, il pouvait lire sur le tableau noir les noms bien français d'Edna Marier, Denise La Flèche, Lorraine Guay, Germaine Marquis, Thérèse Richard, toute la glorieuse litanie des noms canadiens chantés par le regretté Charles Marchand.

Après avoir conversé avec les élèves, il leur demanda, histoire de les taquiner un peu, si elles pouvaient chanter nos belles chansons françaises avec autant d'art et de gentillesse que leurs sœurs québécoises. Alors, spontanément, elles entonnèrent le "Salut à Québec" de monsieur l'abbé Charles-Émile Gadbois. Le Québec que ces enfants de l'Ouest saluaient de leurs cœurs et de leur chant, c'était un Québec que leurs parents leur avaient appris à connaître et à aimer, le Québec des longues fidélités catholiques et françaises, le Québec des sublimes dévouements et des inépuisables charités. C'est vers ce Québec que se tournent aujourd'hui ces enfants français de Winnipeg et leurs parents et les cent cinquante mille Canadiens français des trois provinces de l'Ouest. Nous avons confiance que Québec répondra avec une pieuse ferveur à l'appel venu des pays d'en-Haut et nous le remercions de vouloir demeurer égal à son passé et à ceux qui le prolongent sur ce continent.

Québec, 4-5 mars 1945.



